

« Patrick Adler et BilletReduc.com vous offre vos vacances »

ARTICLE 1 : ORGANISATION :

BilletReduc.com, SAS au capital de 35000 euros, dont le siège social est situé au 94 rue La Fayette 75010 PARIS organise du 26 JUILLET 2010 au 9 AOUT 2010 (inclus) un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé "Patrick Adler et BilletReduc.com vous offre vos vacances » sur le site internet www.billetReduc.com (ci-après le « Jeu »).

Le jeu est accessible depuis la page d'accueil du site : BilletReduc.com et depuis les newsletters.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS :

Le jeu est accessible par Internet à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine inscrite à MonBilletReduc.

L'inscription à MonBilletReduc est gratuite et peut se faire en même temps que la participation au jeu.

Toutes indications d'identité ou adresses fausses ou participations multiples pour le même foyer, entraînent l'élimination immédiate du participant.

L'Organisateur se réserve à tout moment la faculté de demander la justification écrite et de procéder à toutes vérifications nécessaires afin notamment de contrôler l'identité d'un Participant. Tout Participant qui ne serait pas en mesure de se justifier dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la demande de l'Organisateur perdra le bénéfice des avantages acquis et sera automatiquement exclu du Jeu.

Les inscriptions sont limitées à un seul compte par personne. Il est notamment interdit d'utiliser un pseudonyme ou d'indiquer des coordonnées inexactes. L'inscription est effectuée pour la durée du Jeu. La participation au Jeu proposée par l'Organisateur s'effectue exclusivement par voie électronique sur les sites Internet ou via les newsletters de l'Organisateur.

Il est interdit, par quelque procédé que ce soit de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs de participation au jeu, de jouer à partir du compte ouvert au bénéfice d'une autre personne, de se connecter au jeu au moyen de toute autre machine permettant de renouveler la participation sans intervention physique du joueur.

ARTICLE 3 : Participation :

Pour participer, toutes personnes répondant aux conditions de l'article 2 pourront s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription de la page du jeu (civilité, nom, prénom, adresse postale, code postal, ville, date de naissance, e-mail, mot de passe, confirmation de mot de passe, inscription ou non à la newsletter de BilletReduc.com) ou en s'identifiant (identifiant, mot de passe) si le joueur est déjà inscrit à BilletReduc.com.

Puis ils valideront leur participation en cliquant sur "Je participe et découvre si j'ai gagné"

Ils pourront renouveler leur participation une fois par jour pendant toute la durée du jeu.

Si le joueur valide sa participation lors d'un instant gagnant préalablement déterminé et déposé chez l'huissier il gagnera le lot correspondant à l'instant gagnant.

Le Gagnant sera informé immédiatement s'il a gagné le produit du moment et recevra un email.

Le Lot lui sera adressé par courrier à l'adresse qu'il aura indiqué lors de la validation de sa participation.

Si aucun gagnant ne valide sa participation lors de l'instant gagnant, le premier joueur ayant validé sa participation après l'instant gagnant gagnera la dotation affectée à cet instant gagnant.

Chaque personne ayant gagné un instant gagnant sera immédiatement informé sur l'écran.

Un joueur qui se serait créé plusieurs comptes avec la même adresse et le même nom se verra disqualifié et ne pourra prétendre à aucun gain.

Les Gagnants doivent obligatoirement se manifester dans le délai de 15 (quinze) jours à compter de la notification qui aura été réalisée par l'Organisateur notamment par courrier électronique ou tout autre moyen permettant d'attester de sa date. A défaut de diligence dans le délai imparti le Gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot.

Il ne sera répondu à aucune demande (téléphonique ou orale) concernant l'interprétation ou l'application du règlement, concernant les modalités et mécanismes du jeu-concours.

Article 4 : Les Dotations :

La Valeur Totale de Dotations est de : 6280 €

Décomposé en

Lot N° 1 :

Une semaine pour deux personnes (hors saison) dans le village de vacances la Balagne à Calvi.

- Vol Aller/Retour Paris Calvi
- Transfert Aéroport jusqu'au village de vacances
- Hébergement 8 jours/ 7 nuits pour deux personnes
- Pension complète (Petits déjeuners, déjeuners et dîners sous forme de buffet) incluant les boissons à discrétion durant les repas **du dîner le jour de votre arrivée jusqu'au déjeuner le jour de votre départ**
- Toutes les animations du club

Valeur Commerciale : 1280 euros environ (Base tarif Touristra sur une semaine fin septembre 2010)

Lot N° 2 à 51 :

50 abonnements de Un mois offert dans un des centres de remise en forme Vithalles dont certains cours sont dispensés par Véronique et Davina. Le lien : <http://www.vithalles.fr/>
La valeur commerciale est de 100 euros environ.

Il ne sera admis qu'une seule dotation par foyer (même nom, même adresse)

Article 5 : Réception des lots gagnés :

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de mauvais acheminement du courrier électronique.

Tout lot qui serait retourné à l'organisateur par la Poste ou par un autre prestataire en charge du transport, pour quelque raison que ce soit serait considéré comme abandonné par le gagnant.

Tout lot non réclamé après un délai de trois mois sera considéré comme abandonné par le gagnant.

Les lots ne sont pas échangeables et ne peuvent donner en aucun cas remboursement en numéraire.

Si le Gagnant pour quelque raison que ce soit n'a pas pu profiter de son lot aucun remboursement ne sera proposé, le Gagnant ne pourra prétendre à aucun échange, remboursement ou indemnité ou contrepartie en numéraire.

L'acheminement des lots, bien que réalisé au mieux de l'intérêt des gagnants, s'effectue aux risques et périls des destinataires. Les éventuelles réclamations doivent être formulées par les destinataires, directement auprès des établissements ayant assuré l'acheminement, dans les trois jours suivant la réception, et par lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 6 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les participants autorisent la société BilletReduc.com dans le cadre du présent jeu à utiliser les informations recueillies sur chaque participant, en vue d'un fichier commercial. De plus, la société organisatrice du jeu se réserve le droit de publier les renseignements d'identité des gagnants, sans que cela ne leur ouvre d'autres droits que les prix attribués, et ce dans le respect de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

La société BilletReduc.com, est la seule destinataire des informations nominatives. Les coordonnées des participants et des gagnants seront traitées conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, ou de radiation des informations le concernant qu'il peut exercer sur simple demande à l'adresse de l'opération

« BilletReduc.com - 94 rue La Fayette – 75010 Paris. »

ARTICLE 7 - Remboursement des frais de participations

Sur simple demande, par courrier envoyé à l'adresse suivante : BilletReduc.com 94 rue La Fayette 75010 PARIS, la connexion INTERNET sera remboursée sur la base de 2 minutes (dont la première minute indivisible à 0,11 Euro puis la minute supplémentaire à 0,02 Euro, soit les deux minutes à 0,13 Euro sur justificatif France TELECOM ou du fournisseur d'accès du participant, en indiquant ses nom, prénom, adresse ainsi qu'en joignant un relevé d'identité bancaire. Timbre remboursé au tarif lent en vigueur sur demande conjointe. Chaque remboursement sera limité à un par foyer (même nom, même adresse postale). Cette demande doit être impérativement accompagnée d'un justificatif de domicile, d'un justificatif de France Télécom ou autre fournisseur Internet et d'une copie de la carte d'identité du joueur, et être

adressée avant le 18 août 2010 minuit inclus, cachet de la poste faisant foi :

Il est rappelé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes. En conséquence, il est expressément convenu que tout accès au site www.billetreduc.com s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas souscrit par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site www.billetreduc.com de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE

BilletReduc.com ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événement indépendant de sa volonté, il était amené à annuler le présent jeu-concours, à l'écourter, le proroger, le reporter ou à en modifier les conditions, les dotations, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Il se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de survenance de tout incident technique affectant le bon déroulement du Jeu y compris les pannes qui pourraient survenir sur les systèmes d'informations des hébergeurs, des Fournisseurs d'Accès Internet ou encore des moteurs de recherche (notamment problème d'acheminement des email, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de panne du serveur des sites Web). La connexion au site implique la connaissance et l'acceptation par le Participant des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse ou de transfert des informations, les risques d'interruption, les virus informatiques et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet.

ARTICLE 9- Règlement du jeu :

La participation à ce Jeu implique l'acceptation complète du présent règlement

Le présent règlement est déposé via depotjeux.com auprès de la SCP CASTANIE et TALBOT, Huissiers de justice 11 Bd Saint Jean BP 624 60006 BEAUVAIS Cedex.

Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.depotjeux.com>

Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : BilleTeduc.com, 94 rue La Fayette 75010 PARIS
Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande. (joindre RIB) dans la limite d'un remboursement par foyer (même nom, même adresse).

ARTICLE 10 : LITIGES

Tout litige concernant l'interprétation et/ou les cas non-prévus par le présent règlement seront tranchés par la société organisatrice dont les décisions sont souveraines et sans appel.